

RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE

www.bas-rhin.gouv.fr

Démarches administratives



➔ DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR :

- Toutes les catégories de premières demandes
- Première demande de titre de séjour pour réfugié et protection subsidiaire (1)
- Première demande et renouvellement pour « étranger malade » (1)

SAUF : admission exceptionnelle au séjour des personnes en situation irrégulière : demande par courrier

SAUF : les étudiant(e)s pendant la période de septembre à novembre 2017 accueil à l'AGORA – Université de Strasbourg

➔ RENOUELEMENT DU TITRE DE SÉJOUR

➔ MODIFICATION DU TITRE ET DUPLICATA suite à perte ou vol

SANS RENDEZ-VOUS – accueil 13h15 à 15h30 (fermé jeudi après-midi)

➔ RETRAIT DU TITRE DE SÉJOUR

➔ RENOUELEMENT DU RÉCÉPISSÉ

➔ RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION PROVISOIRE DE SÉJOUR

➔ ACCUEIL INFORMATIONS

➔ TITRE D'IDENTITÉ RÉPUBLICAIN (TIR) DOCUMENT DE CIRCULATION POUR ÉTRANGER MINEUR (DCEM)

➔ TITRE DE VOYAGE POUR RÉFUGIÉ ET PROTECTION SUBSIDIAIRE

Résidents des arrondissements de Haguenau-Wissembourg et Sélestat-Erstein : se présenter en Sous-préfecture sauf (1)